

In English, Please !



*In English,  
Please!*

## Conditions générales de vente

25/02/2025

### Généralités

Les présentes conditions générales de vente (les « Conditions Générales de Vente ») régissent toutes les relations commerciales entre In English, Please 23 bis grande rue La Barre en Ouche 27330 MESNIL en Ouche RCS 813034493 et chacun de ses clients (le « Client ») relatives à la commande et à la fourniture de prestations de services commercialisées par In English, Please, (les « Services »).

Les Conditions Générales de Vente en vigueur prévalent sur toutes conventions ou dispositions contraires et notamment toutes conditions générales d'achat du Client. Elles annulent et remplacent les conditions générales de vente ayant pu régir des relations antérieures entre les Parties.

Toute commande de Services implique l'acceptation pleine et entière des Conditions Générales de Vente. Toutes clauses dérogatoires ou complémentaires à ces Conditions Générales de Vente devant pour être valables, être préalablement constatées par écrit et acceptées par In English, Please.

Les présentes Conditions Générales de Vente, les commandes et leurs avenants éventuels constituent l'intégralité des documents contractuels faisant foi entre les Parties.

In English, Please se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des Conditions Générales de Vente. En pareille hypothèse, la nouvelle version des Conditions Générales de Vente s'appliquera aux commandes de Produits passées postérieurement à leur publication.

Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par le Client.

### Article 1 : définitions

« **Prestations** » désigne l'exécution des Offres commerciales établies par In English, Please sur la base de toutes les informations qui lui auront été communiquées par le Client, celles-ci étant réputées exactes et complètes.

« **Contrat** » désigne tout document sur lequel le Client appose sa signature, comme le Devis, la Fiche d'inscription, le Contrat de Formation professionnelle à titre individuel, la Convention de Formation Professionnelle, la Session de Formation, etc. définissant les modalités et conditions particulières d'exécution des Prestations par In English, Please

« **Client** » désigne le Client de In English, Please

« **Parties** » désigne collectivement le Client et In English, Please

## **Article 2 : offres et commandes**

2.1 Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières de In English, Please, le délai de validité de nos offres de prestations est d'un (1) mois.

2.2 In English, Please établira son Offre de Prestations sur la base de tous les échanges et toutes les informations écrites et orales qui lui auront été communiquées par le Client, celles-ci étant réputées exactes, complètes et établies sous la responsabilité pleine et entière du Client. La durée de validité du Contrat sera précisée sur celui-ci.

2.3 Toute commande qui n'aura pas été précédée d'une offre écrite de In English, Please ne liera In English, Please que si une acceptation écrite a été envoyée par In English, Please et signée par le Client.

2.4 Toute commande acceptée par In English, Please et signée par le Client est ferme et définitive et fera donc l'objet d'une facturation (sauf situation particulière ayant fait l'objet d'un échange écrit suivie d'une confirmation écrite par In English, Please ou encore en cas de Force majeure en référence à l'article Forces majeures des présentes CGV).

## **Article 3 : les services**

Les CGV s'appliquent pour tous les services fournis par In English, Please et ayant fait l'objet d'un Contrat (voir article 1: définitions )

Les services fournis par In English, Please sont de plusieurs ordres. Il s'agit de :

- contrats de formation professionnels
- animations et spectacles en anglais
- cours collectifs annuels (forfaitaires) (hors vacances scolaires et jours fériés) selon un calendrier fixé par In English, Please.
- cours uniques ou packs de plusieurs cours en présentiel ou en ligne.

## **Article 4 : retard, absence, annulation et suspension**

4.1 Le client est tenu de respecter les rendez-vous et les horaires préalablement définis. Toute annulation devra se faire au minimum 24h avant l'heure prévue OU 7 jours dans le cas des animations et spectacles en anglais qui impliquent un changement d'emploi du temps et des annulations de cours et de formations.

La prestation annulée pourra toutefois être déplacée selon les disponibilités de In English, Please. Toute prestation non annulée dans un délai inférieur à 24h minimum sera due et fera l'objet d'une facturation. Tout retard des clients sera automatiquement décompté du temps de leur prestation. En cas de retard de In English, Please, In English, Please s'engage à rattraper le temps perdu en fin de prestation ou lors de la prestation suivante inscrite dans le contrat.

4.2 In English, Please se réserve le droit d'annuler un atelier collectif annuel (dans les 2 premières semaines suivants l'inscription ou en cours d'année), si un nombre insuffisant de personnes y sont inscrites moyennant une information communiquée au client au moins 48 heures à l'avance. Dans le cas d'un atelier annuel, le montant correspondant sera alors intégralement remboursé. Si cette annulation intervient en cours d'année, le remboursement se fera au prorata des séances restantes.

Dans le cas d'une séance collective annulée, elle est alors reportée à une date ultérieure choisie, si possible d'un commun accord entre les parties sauf ; en cas d'impossibilité de report d'une séance annulée du fait de In English, Please, le montant correspondant sera alors intégralement remboursé sauf en cas de Force majeure en référence à l'article 8 des présentes CGV.

Dans le cas de l'absence d'un des participants aux cours collectifs annuels, les services de In English, Please étant des activités forfaitaires (à l'année) aucun remboursement ou régularisation ne peuvent être effectués dans ce cas.

4.3 En cas d'annulation par In English, Please les Clients concernés recevront un appel (ou, en l'absence de réponse, un SMS et/ou un mail) et la prestation sera reportée à une date ultérieure ou fera l'objet d'un échange avec les Clients et/ou Stagiaires concernés pour convenir des modalités de mise en œuvre.

## **Article 5 : Prix**

5.1. Les tarifs sont exprimés en Euros et toutes taxes comprises (Prestataire non assujetti à la TVA, en franchise de TVA).

5.2 Les prix In English, Please ne visent que la fourniture des Services décrits dans les conditions particulières à l'exclusion de tous autres travaux et prestations. Si ceux-ci sont commandés par le Client, ils lui seront facturés en plus du prix prévu dans les conditions particulières.

## **Article 6 : Paiement**

6.1 Les factures sont payables, dans la devise de facturation, à In English, Please au plus tard trente (30) jours après la date de facturation.

6.2 Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit, In English, Please huit (8) jours calendrier après sa réception. A défaut, le Client ne pourra plus contester cette facture.

6.3 Le paiement des cours collectifs annuels est exigible dans sa totalité le jour de l'inscription. Le paiement est réalisé par chèque ou par prélèvement bancaire. Le règlement par chèque peut s'effectuer en une, deux ou trois fois selon les modalités décrites sur le bulletin d'inscription de l'année désignée. En cas de paiement par prélèvements mensuels, l'inscription ne sera définitive qu'à réception d'un mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé par le client accompagné d'un RIB. Tout rejet d'un prélèvement fera l'objet de la facturation des frais de rejet bancaire majoré de 15 %.

6.4 Le Client dont la formation entre dans le cadre de la « formation professionnelle continue », a la possibilité de faire financer tout ou partie du coût dans le cadre d'une prise en charge mais devra effectuer les démarches en son nom, régler les services à In English, Please, devra respecter les délais convenus au Contrat, avancer les fonds si nécessaire et se manifester auprès de son organisme financeur pour activer ses droits. In English, Please ne saurait être responsable d'un défaut de prise en charge quel qu'il soit.

6.5 En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le paiement de la totalité des factures deviendra immédiatement exigible.

6.6 Le Client ne sera pas autorisé à retenir ou différer le paiement de toute somme due à In English, Please même en cas de litige ou de réclamation. De même, In English, Please ne sera pas tenue de procéder à l'exécution des Prestations si le Client ne lui en paye pas le prix, dans les conditions et selon les modalités stipulées, sans préjudice de ses autres droits et actions.

6.7 En cas de retard, des pénalités seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, conformément à la loi. Ces pénalités s'élèvent à 10 % de la facture totale par mois de retard (lutte contre les retards de paiement/article 53 de la loi NRE), ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€ (C.Com. art. D441-6). Le calcul des pénalités commencera le deuxième jour ouvrable après la date de règlement indiquée sur les factures. Le calcul prendra fin le jour de la réception du règlement. En cas de non-paiement, le Client prendra en charge tous les frais de recouvrement.

## **Article 7 : rétractation**

7.1 Dans le délai de 10 jours à compter de la signature du contrat de formation professionnelle, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception (article L6353-5 du Code du travail).

7.2. Le délai de rétractation est de 14 jours (article L121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance ».

Pour exercer son droit de rétractation, le client devra informer In English, Please par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à In English, Please 23 bis grande rue- La Barre en Ouche- 27330 MESNIL EN OUCHE.

## **Article 8 : frais de déplacements**

Les modalités de frais de déplacement et d'hébergement de In English, Please seront à définir entre les parties au moment de l'établissement du Contrat.

## **Article 9 : limitation des responsabilités**

Les obligations de In English, Please dans le cadre du présent Contrat sont des obligations de moyens. En conséquence, In English, Please ne saurait être tenu responsable des dommages subis par le Client qu'à la condition que la preuve de sa faute soit rapportée par le Client.

In English, Please ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages dont l'origine lui serait étrangère ainsi que de tous dommages indirects subis par le Client.

Il est d'ores et déjà convenu entre les Parties que constituent des dommages indirects ne pouvant ouvrir droit à réparation pour le Client tout préjudice ou trouble commercial, perte de bénéfice, perte d'exploitation, perte de données ou atteinte à l'image.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de In English, Please venait à être engagée dans le cadre du Contrat, le montant des dommages et intérêts alloués au Client ne pourra excéder le montant des sommes versées par le Client au titre de la commande dont le défaut d'exécution est à l'origine du dommage subi par le Client.

In English, Please ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages dont l'origine serait postérieure à la réalisation des Services ou qui résulteraient d'une modification apportée par le Client aux livrables remis lors de la réalisation des Services.

## **Article 10 : force majeure**

In English, Please ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité civile engagée pour manquement à l'une quelconque de ses obligations si ce manquement est dû à un cas de force majeure. Sont notamment considérés comme des cas de force majeure, sans que cette liste ne soit limitative, les mouvements sociaux, les manifestations, les guerres, les embargos, les catastrophes naturelles (inondations, orages, tempêtes, tremblements de terre), les explosions, les incendies, les faits de guerre, les actes de terrorisme, les mesures de restrictions légales, les émeutes, les conflits civils, les révolutions et les pandémies.

L'exécution des obligations reprendra son cours normal dès que l'événement constitutif de force majeure aura cessé.

Par la suite, et dans l'éventualité où la cause exonératoire excéderait trois (3) mois, chacune des Parties pourra résilier le Contrat par lettre recommandée avec avis de réception, à moins qu'elles ne conviennent ensemble de modifier le Contrat pour l'adapter aux circonstances de l'espèce.

## **Article 11 : propriété intellectuelle**

In English, Please reste seul titulaire, sauf clause contraire, de l'ensemble des droits patrimoniaux attachés aux Services et aux livrables remis au Client lors de leur réalisation, ceci quel qu'en soit le support. Par conséquent, le Client ne pourra faire usage des livrables remis par In English, Please lors de la réalisation des Services sans l'accord préalable écrit de In English, Please.

## **Article 12 : Assurance**

In English, Please est assurée au titre des prestations fournies en responsabilité civile professionnelle. Toutefois, In English, Please ne peut en aucun cas être tenu responsable de la perte, du vol et de la casse d'objets personnels appartenant au Client.

Dans le cadre des activités concernant les enfants, les familles s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile.

## **Article 13 : Droit à l'image**

In English, Please est autorisé, sauf décision contraire des parents, à photographier ou filmer les enfants lors des séances d'animation dans le cadre de leurs activités en groupe aux seules fins de diffusion sur les espaces internet In English, Please ou dans les grands médias d'information. Tout refus ou limitation d'une telle diffusion devra être mentionné sur la fiche d'inscription.

In English, Please ! Véronique Bonnaudet

23 bis Grande rue – La Barre en Ouche – 27330 MESNIL EN OUCHE

tel : 06 71 82 42 38

[inenglishplease.veronique@gmail.com](mailto:inenglishplease.veronique@gmail.com)

RCS 81303449300029

In English, Please devra demander à ses partenaires l'autorisation à photographier ou filmer les enfants lors d'un spectacle ou ateliers complémentaires en lien avec le spectacle et ne pourra utiliser les photographies ou films qu'après confirmation écrite de cette autorisation.

### **Article 14 : protection des données à caractère personnel (RGPD)**

L'ensemble des informations demandées par In English, Please lors de la passation du Contrat est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires venaient à manquer, l'émission du Contrat ne pourrait intervenir. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant qui peut s'exercer par courrier adressé à In English, Please 23 bis grande rue La Barre en Ouche 27330 MESNIL EN OUCHE. Toutes les données et informations personnelles pourront être supprimées sur simple demande et sont stockées de façon sécurisée conformément au règlement européen sur les données personnelles (RGPD)- Décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Par ailleurs, In English Please ne transmet pas les données de ses clients à des partenaires commerciaux.

### **Article 13 : clause de médiation**

Toute contestation relative au contrat pourra, à tout moment, être soumise à la présente procédure de médiation. A cet effet, la partie la plus diligente saisit l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception et propose le nom d'un ou plusieurs médiateurs en vue de parvenir dans les 15 jours à la désignation d'un médiateur unique et accepté par les deux parties. Le médiateur devra communiquer ses conclusions aux parties dans un délai de deux mois à compter de sa désignation. Les parties sont alors libres d'accepter ou de refuser les propositions du médiateur. En cas d'échec dans la désignation du médiateur ou de la médiation elle-même, la partie la plus diligente peut saisir la Tribunal compétent.